



Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement Supérieur, de la Formation
des Cadres et de la Recherche Scientifique



Résultats des mouvements
des enseignants

Département de l'Éducation Nationale

Forum

L'espoir en l'avenir

LES FORUMS DE LA REFORME

CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME EDUCATIF

(RESUME SYNTHETIQUE)

Direction de la Stratégie de la Statistique et de la Planification **06 Avril 2004**



Etablir le bilan des réalisations depuis la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation, aux niveaux quantitatif, qualitatif et institutionnel;



Explorer les tendances fortes de développement du système éducatif, à moyen et long terme tout en identifiant, les étapes et les seuils critiques;



Elaborer une stratégie d'action, sur la base de la détermination des priorités susceptibles de réaliser les grands objectifs et les objectifs spécifiques du système éducatif ;



Elaborer un plan d'action à moyen terme (2004-2007), en tant qu'instrument permettant de consolider les acquis, de surmonter les obstacles et de renforcer les conditions requises pour gagner le pari de la réforme du système éducatif, en conformité avec les recommandations de la Charte Nationale d'Education et de Formation ;



Mettre en place des mécanismes et des méthodes de coordination, de suivi et d'évaluation des efforts réalisés et à déployer, pour atteindre les finalités visées.

Pour plus de précision, une copie du document du cadre stratégique pourrait être retirée de la direction de la Stratégie, de la Statistique et de la Planification.

PRINCIPALES REALISATIONS DES QUATRE PREMIERES ANNEES

DE LA DECENNIE NATIONALE

Réalisations d'ordre institutionnel



Promulgation de la loi relative à l'obligation de l'enseignement fondamental en mai 2000 ;

Recherche >>>

Structure & Organisation

Stratégie

Système d'enseignement

Réforme éducative

Cadre réglementaire

Lois relatives à la réforme

forum

Site thématique

Information et service

Publications

Nouvelles technologies





Promulgation de la loi relative au statut de l'enseignement préscolaire en mai 2000 ;



Promulgation de la loi créant les Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) en tant qu'établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière en mai 2000;



Promulgation de la loi formant statut de l'enseignement scolaire privé en mai 2000 ;



Diffusion d'une note sur l'obligation de la déclaration des enfants ayant atteint 4 ans en juin 2000 ;



Promulgation du décret d'application de la loi relative au statut de l'enseignement préscolaire en juin 2001 ;



Promulgation du décret d'application de la loi formant statut de l'enseignement scolaire privé en juin 2001 ;



Promulgation du décret d'application de la loi créant les Académies Régionales d'Education et de formation en juin 2001 ;



Promulgation de l'arrêté ministériel relatif aux conditions d'ouverture des établissements du préscolaire en juillet 2003 ;



Restructuration des structures centrales du MEN en ramenant le nombre des directions centrales de 18 à 10, celui des divisions de 72 à 33 et celui des services de 238 à 71 et création d'une inspection générale de l'Education et de la Formation en juillet 2003 ;



Promulgation du décret relatif au nouveau statut particulier des personnels du Ministère de l'Education Nationale en février 2003 ;



Mise en place des structures organisationnelles des Académies Régionales d'Education et de Formation et nomination de leurs responsables (16 directeurs, 37 chefs de division et 98 chefs de service), à partir du mois d'août 2003 ;



Organisation de l'opération de sélection des directeurs des centres pédagogiques régionaux et des centres de formation des instituteurs, au cours du mois de février 2004.

Réalisations relatives à la valorisation matérielle et professionnelle



Création et organisation de la Fondation Mohamed VI de la promotion des œuvres sociales en août 2001 ;



Réintégration dans des situations administratives convenables de 58 fonctionnaires parmi les diplômés de doctorats au titre de l'année 2001 et recrutement de 193 cadres porteurs de diplômes supérieurs au cours des années 2003 et 2004 ;



Organisation de la promotion interne au choix conformément au système de quotas au profit de 18.123 fonctionnaires au titre de 2000 et 2001 et programmation de l'exécution de la promotion au choix au titre de 2002 au bénéfice de 5.426 fonctionnaires ;



Régularisation de la situation de 846 révoqués et rayés de cadres pour des raisons politiques ou syndicales, au titre de l'année scolaire 2002-2003;



Régularisation de la situation de 1.974 instituteurs réservistes au titre

des première, deuxième et troisième tranches au titre de l'année scolaire 2002-2003 et la programmation de la régularisation de 600 autres cas au titre de la quatrième tranche ;



Titularisation de 2.785 agents temporaires et journaliers au titre de 2001 et 2002, et la programmation de la régularisation de la situation de 1.880 agents au titre de l'exercice budgétaire 2003 ;



Changement de cadres au profit de 30 fonctionnaires et agents de l'administration centrale porteurs de diplômes supérieurs au cours de l'année 2002 et programmation de la régularisation de la situation de 460 fonctionnaires et agents des services extérieurs porteurs de diplômes supérieurs à partir du mois de février 2003 ;



Recrutement de 200 jeunes issus des provinces du sud récupérées au cours du mois de septembre 2003 ;



Organisation des concours professionnels au titre de 2003 à hauteur de 11.456 postes budgétaires avec la participation de plus de 93.000 candidats ;



Paiement de la première et de la deuxième tranches de l'augmentation des salaires des personnels du Ministère de l'Education Nationale, respectivement aux mois de mars et septembre 2003.

Réalisations d'ordre pédagogique



Réalisation d'une étude de terrain sur l'éducation physique et le sport scolaire au niveau de l'enseignement secondaire et technique durant l'année 2000 ;



Développement de l'enseignement de la langue arabe dans les différents cycles à partir de l'année scolaire 2001-2002;



Formation du premier groupe d'enseignants chargés du nouveau curricula d'informatique au cours de l'année scolaire 2001-2002 ;



Mise en application du nouveau programme d'informatique au bénéfice de Plus de 50 % des élèves des classes de 3ème année du collège bénéficient, en plus d'autres classes des deux autres niveaux de ce cycle au cours de l'année scolaire 2001-2002;



Introduction des nouveaux curricula en première année du primaire au cours de la rentrée scolaire 2002-2003 et en deuxième et quatrième années avec la rentrée scolaire 2002-2003 ;



Introduction de l'enseignement du français dans la 2ème année du primaire au lieu de la 3ème année au cours de l'année scolaire 2002-2003;



Amélioration du niveau pédagogique de l'enseignement secondaire collégial par l'introduction de nouveaux curricula en première année et la seconde langue étrangère en troisième année au cours de l'année scolaire 2001-2002;



Renouvellement du parc des équipements informatiques et des salles multimédia par un équipement en ordinateurs à raison de 5 par lycée d'enseignement général et 10 pour chaque lycée renfermant des classes préparatoires ou des classes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) au cours de l'année scolaire 2002-2003 ;



Publication des manuels scolaires de 5 matières pour la première année du primaire avant la rentrée scolaire 2002-2003 et adoption de 65

nouveaux manuels scolaires couvrant 4 autres niveaux scolaires en 2003-2004 ;



Création et structuration du Comité Permanent des Programmes en février 2004.

Réalisations quantitatives



L'enseignement préscolaire



Prend en charge 685.000 garçons et filles, au titre de l'année scolaire 2003-2004 ;



Les intervenants, et notamment ceux du secteur privé, sont en quête des voies de son développement accéléré à même d'assurer sa généralisation. C'est en fonction du degré de mobilisation et d'intensification des efforts des collectivités locales, des acteurs publics et des tuteurs et parents des enfants de la catégorie d'âge bénéficiaire de ce type d'enseignement que pourront être réussies et garanties les chances permettant de le généraliser, en particulier dans les milieux rural et péri-urbain.



L'enseignement primaire

Ce sous-système d'enseignement a connu une importante expansion, ce qui a permis d'enregistrer un taux de scolarisation avoisinant 92,2% pour la tranche d'âge 6-11 ans, au cours de l'année 2003-2004. Cette performance permet de considérer que notre pays a atteint le seuil de généralisation de l'enseignement primaire. Des efforts devraient être consentis, par tous les intervenants, pour couvrir la marge restante, qui représente 8% des enfants en âge de scolarisation au primaire, et ce en surmontant tous les facteurs entravant la réalisation de cet objectif.

Ces efforts, associés à ceux du secteur privé qui prend en charge, en moyenne 7,5% des effectifs des élèves du primaire, avec l'hypothèse du maintien de la transition démographique observée et d'amélioration des taux d'écoulement, permettront la généralisation du primaire dans un délai prévisible et par conséquent permettre à ce type d'enseignement d'entrer dans une phase de stabilisation.



L'enseignement secondaire collégial



Entre les années 1999-2000 et 2003-2004, cet enseignement a connu une progression soutenue atteignant un taux annuel moyen de 4%, au niveau national et de 10% dans le milieu rural ;



En 2003-2004, le taux de scolarisation de la tranche d'âge 12-14 ans a atteint 3,87% en milieu urbain et 50% en milieu rural ;



Il est prévu que l'enseignement secondaire collégial connaisse une expansion rapide, entraînée par l'accueil des flux de plus en plus importants des promus issus de l'enseignement primaire. Ainsi les effectifs des élèves passeraient de 1.134.000 élèves en 2003-2004 à 1,5 millions en 2006-2007 ;



En conséquence, un intérêt particulier et des efforts soutenus, devraient être consentis pour mettre en place les structures physiques, humaines, pédagogiques et sociales de cet enseignement, au cours des cinq prochaines années, et plus particulièrement, en milieu rural.

Prévisions de l'évolution des effectifs des élèves de l'enseignement



L'enseignement secondaire qualifiant



Les effectifs des élèves scolarisés se sont accrus à un taux annuel moyen de 6,35% ;



Réalisation d'un taux de scolarisation de la tranche d'âge 15-17 ans de 42,8% au niveau national, de 69% en milieu urbain et de 15,6% en milieu rural au titre de l'année scolaire 2003-2004 ;



Expansion soutenue au cours des prochaines années, entraînée par l'accueil des flux des scolarisés, de plus en plus importants, suite à la généralisation de la scolarisation au primaire, à la réduction des taux de redoublement et d'abandon. Par conséquent ce sous-système pourrait connaître à l'horizon 2010-2011 un doublement des effectifs actuels, qui s'élèvent à 574.000 en 2003-2004, et un triplement à l'horizon 2017-2018 ;



Nécessité de déployer des efforts importants aux niveaux collégial et qualifiant concernant les aspects physique, humain et pédagogique, pour maîtriser la gestion de son développement, au cours des dix prochaines années.

Prévisions de l'évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant public



OPTIMISATION DE LA QUALITE ET DE L'EFFICACITE



Dans l'hypothèse d'une optimisation de la qualité et de l'efficacité du système éducatif, permettant une réduction progressive des taux de redoublement, les objectifs quantitatifs fondamentaux fixés par la Charte Nationale d'Education et de Formation, pour une cohorte d'élèves inscrits en première année du primaire, au titre de 2003-2004, pourraient être atteints aux horizons suivants en permettant à :



90% de cette cohorte d'achever l'enseignement primaire en 2010-2011 ;



80% de cette cohorte d'achever l'enseignement secondaire collégial en 2013-2014 ;



60% de cette cohorte d'achever l'enseignement secondaire qualifiant en 2016-2017 ;



37% de cette cohorte d'obtenir le baccalauréat en 2016-2017.



La réalisation de ces objectifs nécessite :



La maîtrise des conditions permettant d'assurer la qualité des enseignements dispensés, à des niveaux acceptables, quant aux connaissances acquises par les élèves, au moyen de curricula, de méthodes et de conditions d'enseignement adéquats;



L'augmentation de l'efficacité du système éducatif par la réduction

des taux de redoublement:



dans l'enseignement primaire : du taux moyen de 13,8%, observé actuellement, à 9% en 2007-2008, à 5% en 2012-2013 et à 3% à l'horizon 2014-2015 ;



dans l'enseignement secondaire collégial : du taux moyen de 18,4% observé actuellement, à 12% en 2007-2008, à 6% en 2012-2013 et à 4% à l'horizon 2014-2015.



dans l'enseignement secondaire qualifiant : du taux moyen de 19,9%, observé actuellement, à près de 15% à partir de 2008-2009.



la réalisation complète et optimale de la répartition de l'emploi du temps hebdomadaire des enseignants sur la base de 30 heures au primaire, 24 heures au secondaire collégial et 21 heures au secondaire qualifiant.

PHASES CRITIQUES DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME EDUCATIF



Les perspectives de développement du système éducatif établies à la lumière des projections des effectifs élaborées selon les objectifs visant l'optimisation de la qualité et de l'efficacité permettent d'élucider les phases critiques de gestion et de gouvernance de ce développement, selon le schéma suivant :



Durant la période 2004-2008, il devra être procédé au parachèvement de la généralisation de l'enseignement primaire dont les effectifs passeraient respectivement de 3,8 millions à 3,5 millions d'élèves du fait de la transition démographique et de l'amélioration des taux d'écoulement. Ainsi, cette étape serait celle de la stabilisation du réseau des établissements de l'enseignement primaire et de sa carte éducative ;



Durant la même période, les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire collégial passeraient de 1,1 million à 1,6 millions d'élèves. Ceci nécessitera la préparation intensive des capacités d'accueil (500.000 places pédagogiques supplémentaires), la maîtrise de la gestion des aspects pédagogiques et la mobilisation des ressources de financement requises ;



Durant cette période, les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire qualifiant augmenteraient de 574.000 élèves en 2004, à environ 1 million d'élèves en 2009 pour atteindre près de 1,5 millions en 2013. De ce fait, il devient nécessaire, au cours de cette période, de préparer et de perfectionner tous les moyens nécessaires susceptibles d'assurer l'extension quantitative, qualitative et structurelle de ce sous-système d'enseignement.

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT FUTUR DU SYSTEME EDUCATIF



Les prévisions liées au développement quantitatif du système

éducatif jusqu'en 2018 montrent que l'aspect de son financement constitue la pierre angulaire de la stratégie de développement de ce système ;



Les besoins annuels moyens en crédits d'investissement pour les enseignements primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant sont estimés à près de 2,8 milliards de dirhams, durant la période 2004-2018 ;



Les besoins annuels moyens en crédits de fonctionnement sont estimés, pour la même période, à près de 36,2 milliards de dirhams dans le cas du maintien de la situation actuelle d'utilisation de la répartition des emplois du temps et à 29 milliards de dirhams dans le cas de l'optimisation de la répartition des emplois du temps.

LA STRATEGIE D'ACTION



La stratégie d'action relative à la gestion du développement du système éducatif prend appui sur les objectifs visés et sur les priorités d'action arrêtées. Elle définit la trajectoire convenable pour la maîtrise de cette gestion sur le plan de la programmation à moyen terme, des mécanismes et instruments de coordination, de suivi et d'évaluation.

Les objectifs généraux et les objectifs spécifiques

Les grands objectifs sont constitués de 19 objectifs généraux ou principaux relatifs au développement des différents domaines du système éducatif tels que la généralisation de la scolarisation au niveau des différents cycles d'enseignement, le développement et la diversification des domaines d'enseignement des connaissances et des compétences, la lutte contre l'analphabétisme, la modernisation et la rationalisation de la gestion éducative, administrative et financière et le renforcement des différentes voies de réalisation de l'égalité des chances et l'égalité entre les sexes. Les objectifs spécifiques au nombre de 42 sont des sous-objectifs à caractère opérationnel, liés aux grands objectifs.

Les priorités d'action



Priorités d'amélioration de l'existant dans les principaux domaines suivants :



Les structures ;



Les procédures et les méthodes de gestion ;



L'élévation du rendement et de la qualité de la performance du système éducatif ;



Le renforcement des compétences humaines et techniques ;



La programmation fonctionnelle des crédits selon les priorités.



La maîtrise des défis d'avenir :



Mise en place d'une capacité de gestion efficace (capacité d'analyse, de planification, de programmation, de coordination, de suivi, d'évaluation, d'information et de communication) ;



élévation de la qualité de l'enseignement et réduction de l'échec et des déperditions scolaires (curricula, méthodes d'enseignement, encadrement, inspection et contrôle, motivation et implication des enseignants et

coopération avec les institutions locales et les organisations de la société civile).

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME 2004-2007

Ce plan est constitué de projets, d'actions et de mesures essentielles, permettant de réunir les conditions optimales pour assurer l'expansion du système éducatif, l'amélioration de sa qualité et de son efficacité en vue de réaliser les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis dans la charte Nationale d'Education et de Formation. Ces priorités peuvent être résumées pour chacun des sous-systèmes du système éducatif comme suit :

L'enseignement préscolaire



Etablissement d'une carte scolaire du préscolaire, dans la perspective de sa généralisation à l'horizon 2006-2007 ;



Incitation du secteur privé pour une contribution plus large dans le développement de l'enseignement préscolaire ;



Mobilisation des différentes ressources partenariales en faveur de ce sous-système d'enseignement ;



Intensification des efforts en milieu rural et péri-urbain par la mise en place de classes du préscolaire au sein ou à proximité de l'école primaire en partenariat avec les collectivités locales, les ONG, les organismes publics, le secteur privé et les organismes internationaux ;



Création et généralisation des centres de ressources dotés de classes d'application pour la formation continue des éducateurs ;



Dotation des classes nouvellement créées en éducateurs ;



Elaboration et mise en œuvre de nouveaux curricula pour le préscolaire.

L'enseignement primaire



Parachèvement de la généralisation de la scolarisation tout en accordant la priorité aux zones enclavées et montagneuses, aux enfants de familles nomades et aux enfants handicapés ;



Elévation de l'efficacité interne du système éducatif à travers l'élimination du phénomène de classes pléthoriques et réduction des taux de redoublement et d'abandon ;



Amélioration de la qualité de l'enseignement par l'application de nouveaux programmes et curricula, par l'intensification de l'encadrement et du contrôle pédagogiques, la qualification, la motivation et la promotion des ressources humaines ;



Réhabilitation des salles de classe et des écoles en mauvais états ;



Construction de salles de classe et d'écoles nécessaires, pour le parachèvement de la généralisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans et la stabilisation du réseau des établissements de l'enseignement primaire ;



Généralisation de l'éducation physique et du sport scolaire ;



Poursuite de la création d'associations de sport scolaire au niveau des établissements publics et privés.

L'enseignement secondaire collégial



Réalisation d'une étude prospective de la répartition géographique des flux d'élèves issus de l'enseignement primaire et identification des futurs sites d'implantation des collèges, particulièrement en milieu rural ;



Etablissement d'une carte scolaire exploratoire de l'enseignement secondaire collégial répondant aux conditions de généralisation de la scolarisation des élèves âgés de 12 à 14 ans ;



Optimisation du rendement interne de l'enseignement secondaire collégial par l'élimination du phénomène de classes pléthoriques, la réduction des taux de redoublement et d'abandon et par le soutien pédagogique et social aux élèves en difficulté d'étude et d'apprentissage ;



Amélioration de la qualité de l'enseignement par l'introduction de nouveaux curricula et le renforcement de l'encadrement et du contrôle pédagogiques, la qualification, la motivation et la promotion des ressources humaines ;



Renforcement et intensification des initiatives de création de Dar Attalib et Dar Attaliba en partenariat avec la promotion nationale, les collectivités locales, les ONG et d'autres partenaires ;



Développement du système de transport des élèves habitant loin de leurs établissements d'enseignement, et ce en partenariat avec les collectivités locales, les ONG, le secteur privé et d'autres partenaires.

L'enseignement secondaire qualifiant



Mise en place de la structuration nouvelle de l'enseignement secondaire qualifiant en cycles, filières de formation et passerelles ;



Mise en place d'un plan de formation initiale, continue, polyvalente et de reconversion des enseignants et du personnel d'encadrement pédagogique et d'inspection afin d'assurer le succès des réformes concernant ce sous-système ;



Extension du réseau des classes préparatoires et des classes de BTS à de nouveaux centres pour garantir plus d'équilibre et d'égalité des chances entre les différentes régions, et à de nouvelles passerelles en vue d'améliorer la pertinence par rapport aux exigences du marché de l'emploi et des grandes écoles ;



Mise en place des réseaux d'éducation et de formation (REF) ;



Etablissement d'une carte scolaire exploratrice de l'enseignement secondaire qualifiant en synchronisation avec la répartition spatiale future des collèges, notamment en milieux péri-urbain et rural ;



Elévation du rendement interne par l'élimination du phénomène des classes pléthoriques, la réduction des taux de redoublement et d'abandon et l'instauration du soutien pédagogique et social au profit des élèves en difficulté de poursuite des études ;



Amélioration de la qualité de l'enseignement par l'adaptation et le renouvellement des programmes et des méthodes d'enseignement, la qualification, la motivation et la promotion des ressources humaines ;



Elaboration d'un programme national de formation continue dans le domaine du sport scolaire.



Le cadre stratégique de développement du système éducatif comporte au niveau du plan d'action à moyen terme une matrice définissant les objectifs généraux et les objectifs spécifiques, les actions les concernant, les structures responsables de leur exécution, les partenaires contribuant ou susceptibles de contribuer à leur réalisation ainsi que l'échéancier d'exécution des actions prévues ;



Il contient aussi la matrice des indicateurs de suivi selon chacun des sous-systèmes du système éducatif et ses domaines importants. Ces indicateurs peuvent être mesurés et appréciés annuellement jusqu'à l'année scolaire 2010-2011 ;



Il détermine également les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation sous formes de comités aux niveaux central, régional et provincial et dans l'élaboration de rapports périodiques d'évaluation des efforts réalisés.

Département de l'Education Nationale Bab ROUAH - Rabat Tél. : 037 77 48 39 Fax. : 037 77 90 01